

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1667

29 août 2009

### SOMMAIRE

Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l. ....	79973	Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l. ....	79983
Aigle Equity Investments S.A. ....	79993	Matrix La Gaude Investment S.à r.l. ....	79981
Breff S.A. ....	80001	Matrix St Etienne Holdco S.à r.l. ....	79986
Brook Rock Holdings ....	79981	Matrix St Etienne Propco S.à r.l. ....	79984
Capitalpost Luxembourg S.à r.l. ....	79985	Morgan Stanley Clausen S.à r.l. ....	79996
Cinnamon Winds S.A. ....	79983	Nessy S.A. ....	80013
CMI Asset Management (Luxembourg) S.A. ....	79975	Patron Lepo III S.à r.l. ....	79997
Czech Real Estate Regions S.à.r.l. ....	79974	Perlmar S.A. ....	79983
EABA ....	79987	Probst ....	79985
Eden 3 S.à r.l. ....	79986	Pro-Gi S. à r.l. ....	79986
Europrovincial Properties S.à r.l. ....	79985	PROPZ S.à r.l. ....	79996
Fri-Ice ....	80011	Provelux S.A. ....	80016
Funds Management Company S.A. ....	79974	Real Pol Investments S.A. ....	79976
GoffConsulting Sàrl ....	79995	Red Investments S.à r.l. ....	79979
Green Cross Equity S.à.r.l. ....	79977	Red S.A. ....	79974
Ideas Investment Holding S.A. ....	79980	RFH S.à r.l. ....	79996
Immogor S.A. ....	79980	Rock Brook Holdings ....	79981
International Design Concept ....	80016	Royal Ascot Holding S.A. ....	79982
Intertrust (Luxembourg) S.A. ....	79975	RP Babelsberg S.à r.l. ....	79976
Investisseurs Réunis S.A. ....	79980	RP Bergen S.à r.l. ....	79977
Irenne S.A. ....	79984	RP Oder S.à r.l. ....	79979
Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	79997	RP Ruegen S.à r.l. ....	79978
ista Holdco 2 S.à r.l. ....	79984	Sofair International S.A. ....	79978
J.B. Investment Company ....	79994	Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l. ....	79970
Kent Inter Holding S.A. ....	79980	The CMI Managed Fund ....	79996
Kerris S.A. ....	79994	Topsin Investments S.A. ....	79994
Limousinium S.A. ....	79970	Triangle Swiss Investments S.à r.l. ....	80004
Limousinium S.A. ....	79973	Valmont Holdings S.A. ....	80016
Matrix Austria Holdings One Sàrl ....	79975	Warwick Holdings S.A. ....	79982
Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l. ....	79982	Zed S.A. ....	79995

**Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 230.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 93.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103082/11.

(090124111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

**Limousinium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.487.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FOGA Finance S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Commerciale le 2000, RCS Luxembourg B 132.059, ici représentée par Monsieur Francis AUPETIT, administrateur de sociétés, demeurant à F-57310 Rurange-les-Thionville, 23, rue Frédéric Chopin (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le soussigné et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant représenté comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „LIMOUSINIUM S.A.”.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Roeser par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet le transport de personnes avec chauffeur.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente-et-une mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Présidente du conseil d'administration et administrateur-délégué: Madame Ada-Jenny AMENGUAL-JANIETZ, employée privée, née à Luxembourg, le 23 février 1983, demeurant à L-1139 Mühlenbach, 50, rue des Sept-Arpents;
  - administrateur-délégué: Monsieur Olivier Michel AMENGUAL, employé privé, né à Toulouse (France), le 26 juin 1970, demeurant à L-1139 Mühlenbach, 50, rue des Sept-Arpents,
  - administrateur-délégué: Monsieur Francis AUPETIT, administrateur de sociétés, né à Hayange (France), le 5 octobre 1965, demeurant à F-57310 Rurange-les-Thionville, 23, rue Frédéric Chopin (France).
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, expert-comptable/réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quinze.
5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:  
L-3378 Livange, Zone Commerciale le 2000, rue de Bettembourg.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Francis Aupetit, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2009. LAC / 2009 / 29040. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009103143/161.

(090123944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

**Limousinium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.487.

—  
RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée concernant la date où se termine le premier exercice social lors de la constitution de la société anonyme „LIMOUSINIUM S.A.", ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Commerciale le 2000, rue de Bettembourg, qui a été signée le 17 juillet 2009, enregistrée à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009, LAC/2009/29040, à savoir que le premier exercice social de ladite société se termine le 31 décembre 2009 et non, comme il est mentionné dans l'acte authentique sous les dispositions transitoires "Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 2009" mais "Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2009.

Paul Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2009103144/19.

(090123944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

**Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.953.

—  
*Auszug aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 24. Juli 2009*

Am 24. Juli 2009 hat der alleinige Gesellschafter beschlossen,

- Frau Laurie MEDLEY, geboren am 16. Juli 1957 in Lubbock, Texas, USA, wohnhaft in 141, Deepwood, CT 06517 Hamden, USA, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Klasse A zu ernennen und auf unbestimmte Zeit zu bestellen,

- Herrn Frederigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, geboren am 12. September 1964 in La Spezia, Italien, wohnhaft in 7, Val de Ste Croix, L-1371 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Klasse B zu ernennen und auf unbestimmte Zeit zu bestellen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Frau Laurie MEDLEY, Geschäftsführer der Klasse A

Frau Wendy FRIEDMAN DULMAN, Geschäftsführer der Klasse A

Herr Frederigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, Geschäftsführer der Klasse B

Herr Alexis KAMAROWSKY, Geschäftsführer der Klasse B

Herr Michael Robert KIDD, Geschäftsführer der Klasse B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

79974

Luxembourg, den 31. Juli 2009.

Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2009102895/25.

(090122951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Funds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.653.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

- Pierre Etienne

- Jerry Hilger

- Frédéric Fasel

- Michèle Berger

2. L'Assemblée a reconduit le mandat des Réviseurs DELOITTE S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

*Pour Funds Management Company S.A.*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009102901/20.

(090122901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Czech Real Estate Regions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.307.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 juin 2009*

La démission de Madame Jana ZEJDLIKOVA de son poste de gérant de la Société est acceptée avec effet au 30 juin 2009.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Milan JANKU;

- Tomas LASTOVKA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102904/16.

(090123478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Red S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.308.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juillet 2009 à 11.45 heures à Luxembourg*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph WINANDY et COSAFIN S.A représentée par Jacques Bordet, 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et du Commissaire aux Comptes VO Consulting Lux S.A. L'assemblée décide de nommer Monsieur Koen LOZIE, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique) et demeurant 18, rue des sacrifiés L-8356 Garnich, en tant que nouvel administrateur.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009103469/18.

(090124236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 29.384.

—  
EXTRAIT

Monsieur John Stephen Edwards a démissionné de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 10 juin 2009.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CMI Asset Management (Luxembourg) S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2009103459/12.

(090123603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 5.524.

—  
La liste des signatures autorisées au 16 juin 2009 a été déposée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*  
Signatures

Référence de publication: 2009103460/12.

(090123605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 118.980.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr. Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer A de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr. Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer A de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

3. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer A de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

4. Mr. Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer A de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Ian Blake Geschäftsführer B;
- Mr. Stephen Coe Geschäftsführer B;
- Mr. Russell Perchard, Geschäftsführer A and
- Mr. Costas Constantinides, Geschäftsführer A

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

*Pour Matrix Austria Holdings One S.à r.l.*

Mr Russell Perchard / Mr Costas Constantinides

*Geschäftsführer A / Geschäftsführer A*

Référence de publication: 2009103382/30.

(090124134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.716.

—  
*Extrait des résolutions de l'unique associé prises le 12 mai 2009*

L'associé de RP BABELSBERG S.à.r.l. a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

- d'accepter la démission de:

\* Luxembourg Corporation Company S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

\* CMS Management Services S.A, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de leur fonction de gérants, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

- de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de la catégorie "A" de la société pour une durée illimitée:

\* John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New-York

résidant professionnellement 14-16 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérants de la catégorie "B" de la société pour une durée illimitée:

\* Edouard Georges, né le 10 février 1968 à Luxembourg

demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

\* François Georges, né le 20 mars 1967 à Luxembourg

demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- de décider que vis-à-vis des tiers, la "Société" sera engagée par la signature conjointe d'un gérant "A" et d'un gérant "B".

Pour copie conforme

RP Babelsberg S.à r.l.

J. Cassin / F. Georges

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2009103478/30.

(090124249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.179.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2009*

*Résolution.*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateur pour une période d'un an:

Koen LOZIE

Né le 24/06/1965 à Deinze

Domicilié 18, rue des Sacrifiés

L-8356 GARNICH

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de VO Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.



Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009103467/24.

(090124271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**RP Bergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.438.

—  
*Extrait des résolutions de l'unique associé prises le 12 mai 2009*

L'associé de RP Bergen S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

- d'accepter la démission de:

\* Luxembourg Corporation Company S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

\* CMS Management Services S.A, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de leur fonction de gérants, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

- de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de la catégorie "A" de la société pour une durée illimitée:

\* John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New-York

résidant professionnellement 14-16 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérants de la catégorie "B" de la société pour une durée illimitée:

\* Edouard Georges, né le 10 février 1968 né à Luxembourg

demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

\* François Georges, né le 20 mars 1967 né à Luxembourg

demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- de décider que vis-à-vis des tiers, la "Société" sera engagée par la signature conjointe d'un gérant "A" et d'un gérant "B".

Pour copie conforme

RP Bergen S.à r.l.

J. Cassin / F. Georges

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009103470/30.

(090124238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Green Cross Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.563.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé tenu au siège social le 05 juin 2009:*

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 05 juin 2009, de son poste de gérance de la société:

- Karel HEEREN, ayant son siège social au 13, Rue du Waschbour, B-6700 Arlon.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de gérance de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée:

- Monsieur Romain Leroy, né le 23 juin 1981 à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

D'autre part nous vous prions de bien vouloir prendre note des changements d'adresses des gérants et de rayer le commissaire au compte.

- Monsieur Stéphane Weyders, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- Monsieur Grégory Mathieu, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL, ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Ville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Green Cross Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009103494/24.

(090123710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**RP Ruegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.322.

—  
*Extrait des résolutions de l'unique associé prises le 12 mai 2009*

L'associé de RP Ruegen S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

- d'accepter la démission de:
  - \* Luxembourg Corporation Company S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
  - \* CMS Management Services S.A, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de leur fonction de gérants, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

- de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de la catégorie "A" de la société pour une durée illimitée:
  - \* John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New-York  
résidant professionnellement 14-16 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérants de la catégorie "B" de la société pour une durée illimitée:
  - \* Edouard Georges, né le 10 février 1968 à Luxembourg  
demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.
  - \* François Georges, né le 20 mars 1967 à Luxembourg  
demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.
- de décider que vis-à-vis des tiers, la "Société" sera engagée par la signature conjointe d'un gérant "A" et d'un gérant "B".

Pour copie conforme

RP Ruegen S.à r.l.

J. Cassin / F. Georges

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009103471/30.

(090124239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Sofair International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.909.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 15 juin 2009 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2008, assemblée qui se tiendra en 2009:

Madame Marjorie GOLINVAUX, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, née le 24/08/1969 à Messancy (Belgique);

Monsieur Patrick WEINACHT, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, né le 19/12/1953 à Neuilly sur Seine (France);

Madame Stéphanie DJEBAR, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, née le 22/06/1977 à Senigallia (Italie);

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur les comptes 2008, assemblée qui se tiendra en 2009:

La société à responsabilité limitée KOBU Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue Fort Wallis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84077.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009103516/24.

(090123762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**RP Oder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.712.

—  
*Extrait des résolutions de l'unique associé prises le 12 mai 2009*

L'associé de RP Oder S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- d'accepter la démission de:

\* Luxembourg Corporation Company S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

\* CMS Management Services S.A, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de leur fonction de gérants, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

- de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de la catégorie "A" de la société pour une durée illimitée:

\* John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New-York

résidant professionnellement 14-16 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérants de la catégorie "B" de la société pour une durée illimitée

\* Edouard Georges, né le 10 février 1968 à Luxembourg

demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

\* François Georges, né le 20 mars 1967 à Luxembourg

demeurant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- de décider que vis-à-vis des tiers, la "Société" sera engagée par la signature conjointe d'un gérant "A" et d'un gérant "B".

Pour copie conforme

RP Oder S.à r.l.

J. Cassin / F. Georges

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2009103475/30.

(090124244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Red Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.504.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RED INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009102187/12.

(090121870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.570.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KENT INTER HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009102185/12.

(090121869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Investisseurs Réunis S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.295.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INVESTISSEURS REUNIS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009102197/12.

(090121880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Ideas Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.935.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.

N. VENTURINI / P. STANKO

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009102198/12.

(090121758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Immogar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 93.404.

—  
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 22 juin 2009 par les actionnaires de la société IMMOGAR SA, il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, la société Fegon International S.A. enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro RC B 72287, sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy.

*Résolution*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MICHEL JASMAIN SA, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro RC B 127204, sise à Rodange (L-4831) 233, route de Longwy. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes 2011.

79981

*Résolution*

L'Assemblée générale constate la vacance de poste d'administrateur laissée par la dissolution de la société The Lion's Associates SA (anciennement Luxembourg Telecom SA), enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro RC B 67351, siège à Howald (L-1818) 4, rue des Joncs (Hall 19).

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur la société Fegon International S.A., enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro RC B 72287, sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy. Le mandat d'administrateur de Fegon International SA commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

*Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 son mandataire / Actionnaire 2 son mandataire*

Référence de publication: 2009102847/30.

(090123087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Rock Brook Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROCK BROOK HOLDINGS*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103038/12.

(090123916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Brook Rock Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BROOK ROCK HOLDINGS*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103039/12.

(090123915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Matrix La Gaude Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.412.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.911.

*Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr. Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr. Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à démissionné de sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

3. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant B de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

4. Mr. Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant B de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Ian Blake gérant A;
- Mr. Stephen Coe gérant A;
- Mr. Russell Perchard, gérant B and
- Mr. Costas Constantinides, gérant B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

*Pour Matrix La Gaude Investment S.à r.l.*

Mr Russell Perchard / Mr Costas Constantinides  
Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2009103379/30.

(090124123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Warwick Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WARWICK HOLDINGS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103333/12.

(090123921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Royal Ascot Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROYAL ASCOT HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103336/12.

(090123922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

*Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr. Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr. Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

3. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

4. Mr. Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Ian Blake Geschäftsführer;
- Mr. Stephen Coe Geschäftsführer;
- Mr. Russell Perchard, Geschäftsführer and
- Mr. Costas Constantinides, Geschäftsführer

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

*Pour Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.*

Mr Russell Perchard / Mr Costas Constantinides  
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009103380/30.

(090124128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Cinnamon Winds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cinnamon Winds S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009103330/12.

(090123920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Perlmar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PERLMAR S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009103328/12.

(090123919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

*Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr. Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr. Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

3. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.



4. Mr, Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Ian Blake Geschäftsführer;
- Mr. Stephen Coe Geschäftsführer;
- Mr. Russell Perchard, Geschäftsführer and
- Mr. Costas Constantinides, Geschäftsführer

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

*Pour Matrix German Portfolio No. 1 Munster S.à r.l.*

Mr Russell Perchard / Mr Costas Constantinides

*Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2009103383/30.

(090124138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Irenne S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Irenne S.A.

Signature

Référence de publication: 2009103317/12.

(090123659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**ista Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009103295/12.

(090123635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

*Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr. Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

1. Mr. Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

3. Mr. Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Ian Blake manager;
- Mr. Stephen Coe manager;
- Mr. Russell Perchard, manager and
- Mr. Costas Constantinides, manager

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour Matrix St Etienne Propco S.à r.l.

Mr Russell Perchard / Mr Costas Constantinides

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009103384/30.

(090123946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Europrovincial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.326.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009103293/12.

(090123633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Probst, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 10.699.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

interFIDUCIAIRE

121, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009103290/12.

(090123628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Capitalpost Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.976.

---

*Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr. Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr. Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

3. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

4. Mr. Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Ian Blake manager;
- Mr. Stephen Coe manager;
- Mr. Russell Perchard, manager and
- Mr. Costas Constantinides, manager

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

*Pour Capitalpost Luxembourg S.à r.l.*

Mr Costas Constantinides / Mr Russel Perchard

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2009103386/30.

(090123951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Pro-Gi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

interFIDUCIAIRE

121, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009103285/12.

(090123623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Eden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.127.088,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eden 3 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009103266/12.

(090123589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

*Extrait des résolutions des associés du 22 juillet 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg au avec effet au 22 juillet 2009

1. Mr. Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

2. Mr. Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009.

3. Mr. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

4. Mr. Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Ian Blake manager;
- Mr. Stephen Coe manager;
- Mr. Russell Perchard, manager and
- Mr. Costas Constantinides, manager

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 juillet 2009.

*Pour Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.*

Mr Russell Perchard / Mr Costas Constantinides  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009103387/30.

(090123970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

### **EABA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.469.

#### — STATUTES

In the year two thousand nine, on the first day of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 29, 2009.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "EABA".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of June, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

«LWM CORPORATE SERVICES LIMITED», prementioned, One thousand . . . . .	1,000
Total . . . . .	<u>1,000</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

1. Mr Eric LECLERC, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Mr Jos HEMMER, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Mrs Martine KAPP, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric LECLERC, previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

Mr Pascal FABECK, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le 1<sup>er</sup> juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

«LWM CORPORATE SERVICES», une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec tout autre associé de la société par la suite.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EABA".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/shareholders. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par 1.000 (MILLE) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

«LWM CORPORATE SERVICES LIMITED», prédésignée, mille actions . . . . . 1.000

Total . . . . . 1.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatactions*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

79993

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Kapp, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, Relation: LAC/2009/25568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009102360/334.

(090123045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Aigle Equity Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.759.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG en date du 02 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1241 du 28 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 26 juin 2009 qu'ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

1) *comme administrateurs:*

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

- Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

2) *comme commissaire aux comptes:*

- CAMINADA TREUHAND A.G. ZUG inscrite auprès du Registre de Commerce Zoug sous le numéro CH-170.3.008.660-7, avec siège social à CH - 6340 BAAR, Lindenstrasse, 16

Luxembourg, le 26 juin 2009.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009102725/25.

(090123136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Topsin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 64.405.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 juin 2009*

L'assemblée générale annuelle a renouvelé les mandats des administrateurs:

Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Madame Martine KAPP, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Monsieur Philippe GILAIN, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

et du commissaire aux comptes: H.R.T. Révision, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009102718/19.

(090123077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Kerris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.773.

Il résulte de trois courriers adressés à la société KERRIS S.A. que Monsieur José CORREIA et Mesdames Violène ROSATI et Géraldine SCHMIT ont démissionné de leur mandat d'administrateur de catégorie B de la société en date du 2 juillet 2009.

Il résulte d'un courrier adressé à la société KERRIS S.A. que la société Wood Appleton Oliver Experts-Comptables S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 2 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signatures

Référence de publication: 2009102842/15.

(090123507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**J.B. Investment Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 38.918.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 21 juillet 2009*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs de la Société comme suit

- Mr José CORREIA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Mr Alan DUNDON, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Mrs Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009102843/21.

(090123467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Zed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.688.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 30 mai 2009:

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jean-Marie PRAILLET de son poste d'administrateur-délégué.

03 L'Assemblée Générale nomme Monsieur Alain GERARD, né le 11 avril 1957 à LIEGE (Belgique) et demeurant à L-8274 KEHLEN, Am Kepbrill n° 14 au poste d'administrateur délégué.

Fait à Mamer, le 30 mai 2009.

Pour la société ZED S.A.  
Michel LORAUX  
Administrateur

Référence de publication: 2009102845/18.

(090123352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**GoffConsulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.920.

*Assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2009*

L'an deux mil neuf, le treize juillet.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Rudy GOFFINET, informaticien, né à Messancy (B), le 19 juin 1969, demeurant à B-6700 Guirsch - Arlon, 67 rue des Etangs

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle « GoffConsulting S.à r.l.» (RC B145920), avec siège à L-1611 Luxembourg, 41 avenue de la Gare, constituée suivant acte notarié du 10 avril 2009, publié au Mémorial C no 985 du 12 mai 2009.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-1611 Luxembourg, 41 avenue de la Gare à L-8399 Windhof, 2 route d'Arlon, et de modifier l'article 2 première phrase des statuts comme suit:

**Art. 2. première phrase:** Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Koerich.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros (910.-€).

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: GOFFINET, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 juillet 2009, Relation: EAC/2009/8777, Reçu: soixante-quinze euros, EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 24 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009103449/28.

(090123738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

—  
EXTRAIT

Monsieur John Stephen Edwards a démissionné de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 10 juin 2009.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The CMI Managed Fund*

Signature

Référence de publication: 2009103456/12.

(090123599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Morgan Stanley Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.307.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/2009.

TMF Corporate Services S.A.

*Manager Class B and authorized signatory*

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

*Director / Director*

Référence de publication: 2009103347/14.

(090123932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**RFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 123.081.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance en date du 24 juillet 2009 que:

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat

\* Du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

\* Au 15, Boulevard Roosevelt. L-2450 Luxembourg

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009103648/15.

(090123731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**PROPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.896.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance en date du 24 juillet 2009 que:

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat

\* Du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

\* Au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009103649/15.

(090123726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

**Patron Lepo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.340.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique date du 30 juillet 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

*Deuxième résolution*

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé unique, Patron Lepo S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009103635/24.

(090123584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

**Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.600.325,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

In the year two thousand and nine on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.449, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 16, 2005, under number 142 at page 6781. The articles of association of the Company (the Articles) were amended by a deed received by Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Jacques Delvaux, on August 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 19, 2006 under number 2366 at page 113550. The Articles were further amended by a deed received by the undersigned notary on June 22, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Ironbridge Capital 2003/4 LP, a limited partnership constituted by an agreement entered into on January 29, 2004, as amended, under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under Limited Partnership Act 1907 with number LP 009211, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.



Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Ironbridge Capital 2003/4 LP holds (i) fifty (50) Class A Shares, (ii) forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, (iii) fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, (iv) thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, (v) forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, (vi) six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, (vii) fifty (50) Class H Shares, (viii) fifty (50) Class I Shares, and (ix) fifty (50) Class J Shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

II. That the Company holds forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class D Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and, therefore, the voting rights attached to these shares are suspended as per article 5, paragraph 5 of the Articles.

III. That the partners have been duly informed of the present Meeting and its agenda and waived their right to be convened to this Meeting.

IV. That, as a consequence, the Company's entire share capital being represented, the Meeting can validly be held and decide on the items of its agenda, which is worded as follows:

1. Reduction of the capital of the Company from its present amount of four million seven hundred twenty-three thousand and seventy-five euro (EUR 4,723,075) represented by (i) fifty Class (50) A Shares, (ii) forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, (iii) fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares,

(iv) forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class D Shares,

(v) thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, (vi) forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, (vii) six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, (viii) fifty (50) Class H Shares, (ix) fifty (50) Class I Shares, and (x) fifty (50) Class J Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to three million six hundred thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 3,600,325) represented by (i) fifty Class (50) A Shares, (ii) forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, (iii) fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, (iv) thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, (v) forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, (vi) six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, (vii) fifty (50) Class H Shares, (viii) fifty (50) Class I Shares, and (ix) fifty (50) Class J Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of cancellation by the Company of all forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class D Shares;

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital reduction and cancellation of Class D Shares;

3. Amendment of the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the Class D Shares in the partners' register of the Company; and

4. Miscellaneous.

V. That Ironbridge Capital 2003/4 LP takes the following resolutions:

*First resolution*

Ironbridge Capital 2003/4 LP resolves to reduce and hereby reduces the capital of the Company by an amount of one million one hundred twenty-two thousand and seven hundred and fifty euro (EUR 1,122,750) in order to bring the capital from its present amount of four million seven hundred twenty-three and seventy-five euro (EUR 4,723,075) represented by (i) fifty Class (50) A Shares, (ii) forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, (iii) fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, (iv) forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class D Shares, (v) thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, (vi) forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, (vii) six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, (viii) fifty (50) Class H Shares, (ix) fifty (50) Class I Shares, and (x) fifty (50) Class J Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to three million six hundred thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 3,600,325) represented by (i) fifty Class (50) A Shares, (ii) forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, (iii) fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, (iv) thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, (v) forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, (vi) six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, (vii) fifty (50) Class H Shares, (viii) fifty (50) Class I Shares, and (ix) fifty (50) Class J Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of cancellation by the Company of all forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class D Shares.

Ironbridge Capital 2003/4 LP resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the capital reduction and the cancellation of all the forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class D Shares, as follows:

	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares	Class F Shares	Class G Shares	Class H Shares	Class I Shares	Class J Shares	Total
Ironbridge Capital 2003/4 LP .....	50	42,028	14,814	36,010	44,910	6,051	50	50	50	50	144,013

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, Ironbridge Capital 2003/4 LP resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at three million six hundred thousand and three hundred and twenty-five Euro (EUR 3,600,325), represented by fifty Class (50) A Shares, forty-two thousand and twenty-eight (42,028) Class B Shares, fourteen thousand eight hundred and fourteen (14,814) Class C Shares, thirty-six thousand and ten (36,010) Class E Shares, forty-four thousand nine hundred and ten (44,910) Class F Shares, six thousand and fifty-one (6,051) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares, and fifty (50) Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up, and each share class shall track the performance and returns of certain underlying assets which it tracks."

*Third resolution*

Ironbridge Capital 2003/4 LP resolves to amend the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled class of shares in the partners' register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.449, constituée suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 2005, numéro 142, page 6781. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte reçu de Maître Joseph Elvinger, remplaçant de Maître Jacques Delvaux, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 décembre 2006, numéro 2366, page 113550. Les Statuts ont été ensuite modifiés suivant un acte reçu du notaire instrumentaire, en date du 22 juin 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

**A COMPARU:**

Ironbridge Capital 2003/4 LP, une société en commandite simple, organisée selon un accord conclu le 29 janvier 2004, tel que modifié, conformément au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que société en commandite simple au Royaume-Uni régie par la loi de 1907 sur les sociétés en commandite simple sous le numéro LP 009211, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, Ici représentée par Philippe Chenu, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Ironbridge Capital 2003/4 LP détient (i) cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, (ii) quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, (iii) quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, (iv) trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, (v) quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, (vi) six mille cinquante et une (6.051) Parts Sociales de Classe G, (vii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe H, (viii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe I, et (ix) cinquante (50) Parts Sociales de Classe J de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

II. Que la Société détient quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et, par conséquent, les droits de vote attachés à ces parts sociales sont suspendus au terme de l'article 5, paragraphe 5 des Statuts.

III. Que les associés ont été dûment informés de la présente Assemblée et de son ordre du jour et ont renoncé à leur droit de convocation à la présente Assemblée.

IV. Qu'en conséquence, l'intégralité du capital social de la Société étant représenté, l'Assemblée peut être tenue valablement et peut statuer sur les points de son ordre du jour, qui a le libellé suivant:

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de quatre millions sept cent vingt-trois mille soixante-quinze euros (EUR 4.723.075) représenté par (i) cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, (ii) quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, (iii) quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, (iv) quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe D, (v) trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, (vi) quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, (vii) six mille cinquante et une (6.051) Parts Sociales de Classe G, (viii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe H, (ix) cinquante (50) Parts Sociales de Classe I, et (x) cinquante (50) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à trois millions six cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.600.325) représenté par (i) cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, (ii) quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, (iii) quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, (iv) trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, (v) quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, (vi) six mille cinquante et une (6.051) Parts Sociales de Classe G, (vii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe H, (viii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe I, et (ix) cinquante (50) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'annulation par la Société de toutes les quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe D;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus et l'annulation des Parts Sociales de Classe D;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des Parts Sociales de Classe D dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

V. Que Ironbridge Capital 2003/4 LP prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ironbridge Capital 2003/4 LP décide de réduire et réduit par la présente le capital de la Société d'un montant de un million cent vingt-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 1.122.750) afin de porter le capital de son montant actuel de quatre millions sept cent vingt-trois mille soixante-quinze euros (EUR 4.723.075) représenté par (i) cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, (ii) quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, (iii) quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, (iv) quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe D, (v) trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, (vi) quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, (vii) six mille cinquante et une (6.051) Parts Sociales de Classe G, (viii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe H, (ix) cinquante (50) Parts Sociales de Classe I, et (x) cinquante (50) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à trois millions six cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.600.325) représenté par (i) cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, (ii) quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, (iii) quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, (iv) trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, (v) quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, (vi) six mille cinquante et une (6.051) Parts Sociales de Classe G, (vii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe H, (viii) cinquante (50) Parts Sociales de Classe I, et (ix) cinquante (50) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'annulation par la Société de toutes les quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe D.

Ironbridge Capital 2003/4 LP décide d'enregistrer que suite à la réduction de capital et à l'annulation de toutes les quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe D, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales de Classe A	Parts Sociales de Classe B	Parts Sociales de Classe C	Parts Sociales de Classe E	Parts Sociales de Classe F	Parts Sociales de Classe G	Parts Sociales de Classe H	Parts Sociales de Classe I	Parts Sociales de Classe J	Total
Iron- bridge Capital 2003/4 LP . . . . .	50	42.028	14.814	36.010	44.910	6.051	50	50	50	144.013

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, Ironbridge Capital 2003/4 LP décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.600.325) représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Classe A, quarante-deux mille vingt-huit (42.028) Parts Sociales de Classe B, quatorze mille huit cent quatorze (14.814) Parts Sociales de Classe C, trente-six mille dix (36.010) Parts Sociales de Classe E, quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Parts Sociales de Classe F, six mille cinquante et une (6.051) Parts Sociales de Classe G, cinquante (50) Parts Sociales de Classe H, cinquante (50) Parts Sociales de Classe I, et cinquante (50) Parts Sociales de Classe J sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de parts sociales tracera les performances et les revenus générés par les investissements auxquels elles correspondent."

*Troisième résolution*

Ironbridge Capital 2003/4 LP décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la classe de parts sociales annulée dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. Chenu et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25844. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009103758/227.

(090125097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Breff S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.496.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf le seize juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WILONA GLOBAL SA, société de droit panamien, ayant son siège social à panama- City Panama, Arango-Orillac Building, Second Floor, East 54th street, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 15 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BREFF S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en 310 actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 5.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 6.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des



cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, téléfax, ou autres moyens électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL SA . . . . .	310
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
  - Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable et Président du Conseil d'Administration, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, 3 rue Belle Vue L-1227, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009. LAC/2009/28715. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009103712/151.

(090124549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

### **Triangle Swiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.494.

#### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED

Wigmore International Holdings Limited, a company having its registered office at Suite 932, Europort, Gibraltar, registered with the Gibraltar trade and companies' register under number 90981, here represented by Carin GEBENIUS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name TRIANGLE SWISS INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.



The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begins today and ends on the 31st day of December 2009.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Wigmore International Holdings Limited, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed has been signed, on the day named at the beginning of this document.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

Wigmore International Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 932, Europort, Gibraltar, inscrit Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 90981, ici représentée par Madame Carine GEBENIUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "TRIANGLE SWISS INVESTMENTS S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Wigmore International Holdings Limited, prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, rue J.F.Kennedy, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Gebenius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2009. LAC/2009/28468. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009103706/404.

(090124532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

#### **Fri-Ice, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8087 Strassen, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 147.506.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc BENSIMON, gérant de société, né à Settat (Maroc) le 1<sup>er</sup> Novembre 1948, demeurant à F-75009 Paris, 9, rue Saulnier,



ici représenté par Maître Fabien VERREAUX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 juillet 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FRI-ICE.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'intermédiation, l'achat, la vente et l'import-export de tout matériel frigorifique et système de conditionnement d'air pour hôtellerie, restauration, secteur médical et para médical, ainsi que de tout matériel y afférent.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Marc BENSIMON.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

80013

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.200,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc BENSIMON, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-8087 Strassen, 10, rue du Pont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: F. VERREAUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31113. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009103720/82.

(090124670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Nessy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.907.

L'an deux mille neuf,

Le trente juin,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NESSY S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 139 du 5 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire DELVAUX, en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1017 du 31 décembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire DELVAUX, en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 641 du 25 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du prédit notaire DELVAUX, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 791 du 24 mai 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 446 du 13 mai 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2395 du 1<sup>er</sup> octobre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.907.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Ileana DE MATTEIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis MORAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à l'adresse suivante: Via Bugano, n°66 à I-36023 Longare (Vicenza), et adoption par la société de la nationalité italienne.
2. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée de droit italien (S.R.L.).
3. Modification de la dénomination de la société en "NESSY S.R.L".
4. Modification de la devise du capital social du franc suisse en euros.
5. Réduction du capital social pour le porter à un montant de cent mille euros (EUR 100.000,00), montant qui a été estimé le plus apte compte tenu des caractéristiques et de la taille de la future activité de la société.  
Cette réduction de capital s'effectuera par apurement des dettes de la société et par remboursement du restant aux actionnaires au prorata de leur participation au capital social.
6. Adoption des nouveaux statuts de la société en langue italienne conformément à la législation italienne.
7. Clôture de l'activité de la société au Luxembourg au 30 juin 2009 et clôture de son exercice social et fiscal au Luxembourg.
8. Démissions de Monsieur Claude FABER, de Monsieur Didier KIRSCH et de Monsieur Giancarlo BAGNARA de leurs fonctions d'administrateurs de la société et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à jour, et nomination de deux nouveaux administrateurs.
9. Démission du commissaire aux comptes et décharge donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 juin 2009.
10. Pouvoir attribué à la société "FIDUCIAIRE FERNAND FABER", avec pouvoir de substitution à un tiers, pour s'occuper de toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social de la société en Italie.
11. Pouvoir attribué à Monsieur Giuseppe ZIGLIOTTO et à Monsieur Gianmarco ZIGLIOTTO, avec pouvoir de substitution à un tiers, pour s'occuper de toutes formalités nécessaires en Italie suite au transfert du siège social et à l'adoption par la société de la nationalité italienne.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effectif de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg à Longare (Italie) et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de fixer l'adresse du nouveau siège social à I-36023 Longare (Vicenza), 66, via Bugano.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée de droit italien, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "NESSY S.R.L".

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre des actions et leur valeur nominale.

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de francs suisses en euros.

Dès lors, le capital, jusqu'ici au montant de six millions deux cent quarante-huit mille quatre cents francs suisses (CHF 6.248.400,00), sera dorénavant de quatre millions quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros soixante-quinze cents (EUR 4.096.378,75).

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros soixante-quinze cents (EUR 3.996.378,75), pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-huit euros soixante-quinze cents (EUR 4.096.378,75) à cent mille euros (EUR 100.000,00), montant qui a été estimé le plus apte compte tenu des caractéristiques et de la taille de la future activité de la société.

Cette réduction de capital s'effectuera par apurement des dettes de la société et par remboursement du restant aux actionnaires au prorata de leur participation au capital social.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter les nouveaux statuts de la société en langue italienne ayant pour conséquence l'approbation de toutes les modifications statutaires qui sont contenues dans ces statuts. L'assemblée confirme la continuation légale de la société en Italie. Les nouveaux statuts resteront annexés au présent acte, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de clore l'activité de la société au Grand-Duché de Luxembourg au 30 juin 2009, et dès lors, l'assemblée décide la clôture de l'exercice social et fiscal actuellement en cours de la société au Grand-Duché de Luxembourg à la même date.

L'assemblée générale déclare que la société est à jour de ses obligations fiscales et administratives vis-à-vis de l'État Luxembourgeois.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
  - Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
  - Monsieur Giancarlo BAGNARA, expert-comptable, demeurant à I-36100 Vicenza, 14, Vale Trieste,
- de leurs fonctions d'administrateurs de la société et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Giuseppe ZIGLIOTTO, entrepreneur, demeurant à I-36023 Longare (Vicenza), 66, via Bugano,
- Monsieur Gianmarco ZIGLIOTTO, entrepreneur, demeurant à I-36100 Vicenza, 194, Strada della Pergoletta.

Les nouveaux administrateurs resteront en fonction jusqu'à leur révocation ou leur démission.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société anonyme "REVILUX S.A." de ses fonctions de commissaire de la société, et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de donner pouvoir, avec pouvoir de substitution à un tiers, à la société "FIDUCIAIRE FERNAND FABER", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à l'effet de procéder à toutes les formalités administratives et fiscales du point de vue luxembourgeois suite au transfert du siège social en Italie.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de donner pouvoir individuel, avec pouvoir de substitution à un tiers, à Monsieur Giuseppe ZIGLIOTTO et à Monsieur Gianmarco ZIGLIOTTO, prénommés, à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires en Italie suite au transfert du siège social et à l'adoption de la nationalité italienne, étant précisé que la société a déjà payé le droit d'apport au Luxembourg.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, I. De Matteis, D. Moraux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 25964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009103752/137.

(090124622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Valmont Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.765.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 14 juillet 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme VALMONT HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Déborah SUTTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 août 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître Déborah SUTTER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009103615/20.

(090124066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**International Design Concept, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle "le 2000".

R.C.S. Luxembourg B 81.367.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 14 juillet 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT S.à.r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle "le 2000" de fait inconnue à cette adresse;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Déborah SUTTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 août 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître Déborah SUTTER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009103617/20.

(090124072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---

**Provelux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.596.

Je vous informe que je dénonce le siège social de la société PROVELUX S.A. N°RCS: B110596) à 10, rue de la Libération L-3403 Dudelange avec effet immédiat.

Dudelange, le 31 juillet 2009.

G. Graas.

Référence de publication: 2009103613/9.

(090124185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

---